Conférence du désarmement

12 août 2014

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-quatrième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, mardi 12 août 2014, à 10 h 5

Président : M. Anthony Andanje.....(Kenya)

GE.15-07949 (F) 290917 021017

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1324e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de vous informer de l'évolution de la situation concernant les questions en suspens à la Conférence.

Je suis heureux de vous faire savoir qu'à la suite des consultations intenses consacrées à la question du statut officieux de l'ami du Président désigné sous l'autorité de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Tileuberdi, du Kazakhstan, cette question a été réglée. Le mandat a été modifié et se lit désormais comme suit : « Sans préjuger du règlement intérieur et en pleine concertation avec tous les États membres, un ami du Président ayant pour mandat d'améliorer et de renforcer la communication et les contributions des États non membres aux travaux de la Conférence en 2014 ».

S'agissant des rapports des coordonnateurs au titre des points de fond de l'ordre du jour inscrits dans le calendrier d'activités, tous les coordonnateurs ont, en application de la décision contenue dans le document CD/1978, soumis, en leur capacité individuelle, les rapports consacrés aux diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour, et l'accent général sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Biontino, a soumis un rapport.

S'agissant du point 2 et de l'accent général mis sur le désarmement, l'Ambassadeur Abdelnasser, d'Égypte, a coordonné et soumis un rapport.

Concernant le point 4, l'Ambassadrice Maurás, du Chili, a soumis un rapport sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Le représentant du Royaume-Uni a soumis son rapport sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

S'agissant des points 5, 6 et 7, l'Ambassadeur Khvostov, du Bélarus, a soumis son rapport consacré aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes de telles armes : armes radiologiques ; au programme global de désarmement et à la transparence dans le domaine des armements.

Ces rapports seront réunis en un seul document portant une cote unique et vous seront distribués officiellement.

Lors de mes consultations, de nombreuses délégations ont laissé entendre qu'il serait judicieux de créer une occasion d'examiner les rapports soumis par les coordonnateurs conformément au document CD/1978 établissant le calendrier d'activités pour la session annuelle de 2014, tout en gardant à l'esprit que ces rapports ont été présentés par les coordonnateurs en leur capacité personnelle. J'organiserai une séance officieuse le vendredi 15 août, à 10 heures, afin de donner aux délégations la possibilité de faire de brèves observations.

Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Je donne la parole à l'Ambassadeur So, de la République populaire démocratique de Corée, qui prononcera une allocution au nom du Groupe des 21.

M. So (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom du Groupe des 21, de prononcer la déclaration suivante consacrée à la question des garanties négatives de sécurité.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que tant que des armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'utilisation éventuelle de ces armes persistera. C'est pourquoi, comme il ressort de la déclaration prononcée le 26 mars 2014 par le Chili au nom du Groupe des 21 concernant la suite à donner à la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence du désarmement doit commencer des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention

relative aux armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes nucléaires, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant visant à garantir, en toutes circonstances et en tant que priorité absolue, les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Un tel instrument devrait être clair, crédible, dépourvu de toute ambiguïté et non discriminatoire, et répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Le Groupe des 21 estime qu'il convient de reconnaître le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas faire l'objet d'attaques nucléaires ou de menaces de telles attaques de la part des États dotés d'armes nucléaires, et il prie instamment ces derniers de s'abstenir de tout acte ou de toute menace implicites ou explicites de cette nature.

Le Groupe des 21 souligne l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, qui a estimé qu'il existait une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 rappelle la convocation, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement nucléaire, et il appuie les appelle qui ont été lancés pour que soit pleinement mise en œuvre la résolution 68/32 concernant la suite à donner à cette réunion. Il rappelle également que le 26 septembre a été déclaré Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en vue de promouvoir cet objectif.

Le Groupe des 21 souligne les objectifs inscrits dans la résolution 68/38, intitulée : « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental de la résolution des problèmes afférents au désarmement et à la non-prolifération.

Le Groupe souligne la nécessité de renoncer au rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines stratégiques de défense, les politiques de sécurité et les stratégies militaires, qui non seulement argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi pérennisent des notions injustifiées concernant la sécurité internationale, basées sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire poursuivies par les alliances militaires.

Le Groupe estime qu'en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement représente une étape positive et une mesure importante en vue de renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans le monde. Dans ce contexte, le Groupe des 21 se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées par les traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, de même que du statut d'État dénucléarisé de la Mongolie. Le Groupe réaffirme qu'il est primordial, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes à tous les États des zones concernées. Dans ce contexte, il demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes leurs réserves et déclarations interprétatives touchant les protocoles se rapportant aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe renouvelle son appui résolu à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme qu'une telle zone doit être rapidement créée au Moyen-Orient en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui sont membres du Groupe des 21 se déclarent vivement préoccupés par le fait qu'une des décisions importantes adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, à savoir la convocation d'une Conférence par les Nations Unies et les auteurs de la résolution sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient en 2012, adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, n'a toujours pas été mise en œuvre, et ils déplorent le retard pris par les mesures concrètes dans ce sens. Les États parties au TNP qui sont membres du Groupe des 21 regrettent que les efforts déployés par la suite pour convoquer une telle conférence en 2013 et 2014 n'aient pas abouti non plus. Ils soulignent que le mandat de la conférence tel qu'énoncé dans la résolution adoptée sur le Moyen-Orient lors de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et dans le Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, devrait être préservé et servir de base pour convoquer la conférence et en lancer le processus préparatoire. Dans ce contexte, nous engageons le facilitateur et les organisateurs à tenir la Conférence sans plus tarder pour préserver la crédibilité et la viabilité du régime institué par le TNP.

Bien qu'étant convaincu que les zones exemptes d'armes nucléaires représentent autant d'étapes positives sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, le Groupe ne souscrit pas aux arguments selon lesquels les déclarations des États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes ou que les garanties de sécurité ne doivent s'appliquer que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. En outre, du fait de leurs limites géographiques, les garanties de sécurité accordées aux États membres de zones exemptes d'armes nucléaires ne sauraient se substituer à des garanties de sécurité juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que la demande de garanties de sécurité a été formulée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 1960 et qu'elle s'est cristallisée en 1968, lors de la phase finale de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, manifestée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, a été jugée incomplète, partiale et restrictive par les États non dotés d'armes nucléaires. La demande de garanties demeure donc d'actualité.

Le Groupe des 21 reconnaît que, si diverses approches existent, les efforts visant à conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être menés avec énergie. Il considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait une étape importante vers la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Groupe prend note des débats de fond informels que la Conférence du désarmement a consacrés à la question des garanties négatives de sécurité du 18 au 20 juin 2014, conformément au calendrier d'activités pour la session annuelle de 2014 de la Conférence contenu dans le document CD/1978.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur So de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, vous vous en souvenez, le 5 août dernier, la Conférence du désarmement a décidé de ne pas tenir de séance supplémentaire dans le cadre de ses débats thématiques. En conséquence, la Fédération de Russie se voit dans l'obligation d'utiliser la séance plénière pour informer la Conférence de l'évolution de la situation concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Tout d'abord, je voudrais informer la Conférence du fait qu'une déclaration conjointe concernant le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace a été signée à La Havane le 11 juillet dernier. De plus, la Russie, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Brésil, l'Indonésie, Sri Lanka, l'Argentine et maintenant Cuba ont uni leurs forces pour promouvoir l'initiative de non-déploiement en premier d'armes en orbite. L'importance de cet effort est confirmée dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à promouvoir la transparence et la

confiance dans les activités spatiales, ainsi que dans la résolution 68/50 de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de rappeler que les deux documents ont été adoptés par consensus.

Je saisis cette occasion pour vous informer du projet de résolution sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, qui sera présenté à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session. Le texte sera très prochainement distribué aux missions diplomatiques à Genève.

Le sens de cette résolution est d'encourager tous les États membres des Nations Unies à examiner la possibilité de prendre l'engagement politique de ne pas être le premier à implanter d'armes dans l'espace. Il va sans dire que des mesures de sauvegarde juridiques internationales fiables interdisant l'implantation d'armes en orbite proche ne pourront être garanties qu'à travers la conclusion d'un instrument universel et juridiquement contraignant. Nous disposons déjà des bases d'un tel travail, avec le projet russo-chinois de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace.

Toutefois, pour être réalistes, nous devons reconnaître que le processus s'étendant du début des négociations à l'entrée en vigueur du traité prendra un certain temps. Le projet de résolution sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace a été présenté afin de combler le vide juridique qui subsistera pendant ce laps de temps. Son universalisation, à travers l'adoption de déclarations nationales, bilatérales et collectives basées sur la résolution proposée de l'Assemblée générale, créera le filet de sécurité voulu pour stimuler la confiance et promouvoir la sécurité dans les relations internationales.

L'espace extra-atmosphérique est le dernier milieu à ne pas encore être devenu le théâtre de conflits armés. Nous pensons que notre défi collectif le plus important est de tout faire pour empêcher qu'il le devienne et de tenir l'espace à l'écart de l'implantation d'armes de quelque nature que ce soit pour les générations à venir.

Dans ce contexte, nous exhortons les États membres de la Conférence non seulement à appuyer le projet de résolution à la soixante-neuvième session de la Première Commission de l'Assemblée générale, mais aussi à s'en porter coauteurs. Nous comptons sur votre appui actif, pour permettre que cette résolution soit adoptée par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la façon remarquable dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement. Nous saluons la transparence, la constance et le professionnalisme de votre présidence.

Nous avons écouté avec la plus grande attention la déclaration prononcée par le représentant de la Fédération de Russie. Dans ce contexte, nous voudrions partager quelques observations. L'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité, et il doit être utilisé, exploré et exploité à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, dans un esprit de coopération. La technologie de l'espace joue un rôle de plus en plus incontournable dans notre quotidien. Les efforts tendant à garantir que l'utilisation de l'espace sera exclusivement réservée à ces fins sont par conséquent de la plus haute importance. Aux termes du Traité sur l'espace de 1967, tous les États ont le droit inaliénable d'accéder à l'espace à des fins de recherche et d'utilisation pacifique. Il est par conséquent naturel que la sécurité de l'espace soit devenue notre objectif commun. Le développement constant de l'activité dans l'espace peut aussi exacerber le risque de course aux armements et d'insécurité dans cet environnement. Plus nous serons dépendants de l'espace, plus nous aurons besoin de sécurité dans cet environnement.

Malheureusement, nous assistons depuis quelques années à des initiatives inquiétantes. Nous devons donc redoubler d'efforts pour faire en sorte que la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace des Nations Unies adoptent une approche cohérente et coordonnée de la question de l'utilisation pacifique de l'espace. Il convient de noter que les lignes directrices adoptées par le Comité ne sont que des mesures de confiance ou des mesures volontaires qui n'impose aucune obligation juridiquement contraignante.

Nous sommes de l'avis que le cadre juridique actuel en ce domaine ne suffit pas pour résoudre tous les problèmes de sécurité en rapport avec l'espace. Nous avons besoin d'arrangements juridiquement contraignants pour prévenir la militarisation de l'espace. Le projet de traité que la Russie et la Chine ont soumis à la Conférence cette année offre une bonne base pour les discussions et les négociations à venir dans ce domaine. La résolution qui sera présentée à l'Assemblée générale, dont Cuba aura la possibilité de se porter coauteur, est également une mesure qui va dans cette direction.

Cuba est prête à engager, à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement, un travail conduisant à l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant en ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, s'agissant de la déclaration prononcée par le représentant de la Russie, je voudrais rappeler ce qui suit. Lors des consultations officieuses qui se sont déroulées entre les États membres de la Conférence du désarmement, nous avons exposé en détail notre position concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je tiens à réaffirmer que notre position est bien connue : nous avons toujours souhaité que la Conférence du désarmement travaille activement sur ce point de l'ordre du jour. Notre délégation appuie la version actualisée du projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace soumis par la Fédération de Russie et la Chine. Il y a neuf ans, les chefs des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective ont fait une déclaration conjointe par laquelle ils se sont engagés à ne pas déployer d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace.

Le Bélarus accueille avec une vive satisfaction l'initiative de la Fédération de Russie de soumettre un nouveau projet de résolution sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, lequel sera examiné par la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus. Le Bélarus est prêt à se porter coauteur de ce texte. Si tous les États, en particulier ceux dont les activités dans l'espace sont les plus développées, prennent un engagement politique, cela marquera une avancée notable vers la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Zou Zhibo (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à vous complimenter pour l'ouverture, la transparence et l'esprit constructif dont vous faites preuves pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement, et pour la contribution positive que vous apportez à ces travaux.

Nous remercions la délégation russe de soumettre un projet de résolution sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Cette initiative russe s'inscrit dans l'esprit de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la militarisation de cet environnement, et elle est cohérente avec les objectifs de la Conférence en la matière. Nous examinerons ce projet de résolution avec la plus grande attention.

La Chine a toujours été attachée aux travaux accomplis par la Conférence pour promouvoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la militarisation de cet environnement. Nous avons, avec la Fédération de Russie, soumis le projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. La Chine appuie tous les efforts entrepris dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'empêcher la militarisation de cet environnement, et elle pense que la Conférence du désarmement doit engager dès que possible un travail de fond sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de commencer par vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de notre plein appui. Ma délégation accueille avec satisfaction la déclaration que vient de prononcer le représentant de la Fédération de Russie et saisit cette occasion de lui faire savoir, ainsi qu'à la Conférence du désarmement, que mon pays appuie sans réserve cette initiative et que nous nous porterons coauteurs du projet de résolution à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il semble que la liste des orateurs soit épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Puisque cette séance plénière est la dernière sous présidence kényane, je voudrais faire quelques observations en guise de conclusion. Cela a été pour moi-même et pour mon pays une grande fierté que de présider les débats de la Conférence du désarmement. C'est une responsabilité que le Kenya a pris très au sérieux.

Je saisis cette occasion pour faire part de ma gratitude et de ma satisfaction aux autres présidents de la session pour leur appui, qui a immensément contribué à nos efforts collectifs pour faire progresser les travaux de la Conférence. L'unité d'action et l'esprit de coopération qui se sont manifestés ont permis à la présidence d'être plus efficace tout en préservant une continuité.

Je félicite les coordonnateurs au titre des questions de fond de l'ordre du jour inscrites au calendrier d'activités de leur excellent travail, de leur professionnalisme et de leur transparence. Chacun d'eux a apporté sa vision propre de la situation. Je remercie le Coprésident et le Vice-Coprésident du groupe de travail informel de leur contribution constante. Je remercie les délégations de leur patience et de leur coopération. Leur souplesse, leur écoute et leur volonté de prendre en compte les points de vue des autres nous ont certainement aidés à préserver notre élan.

Je remercie également les membres du secrétariat de leur appui logistique et des informations de fond qu'ils nous ont fournies concernant la Conférence. Je remercie l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de la qualité de son exposé, qui a contribué à enrichir notre débat en mettant en évidence son précieux rôle en tant que ressource au service de la Conférence. Enfin et surtout, je voudrais remercier les interprètes de leur excellent travail. Nous les voyons rarement, mais il est certain qu'ils nous permettent de communiquer. Enfin, je remercie mon collègue, qui a consacré toute son attention et toute son énergie à nos travaux.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent achevés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 19 août.

La séance est levée à 10 h 40.